

Rapport de la CRC : une situation financière assainie pour la Ville de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf

La Chambre régionale des comptes (CRC) de Normandie a remis son rapport sur la gestion de la Ville de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf. Une gestion qui apparaît maîtrisée.

Cet examen, portant sur la période 2010-2016, a nécessité plusieurs mois de contrôle auprès de la collectivité, à la suite desquels la CRC a remis son rapport d'observations définitives le **21 juillet 2017**.

► Une situation financière assainie dans un contexte institutionnel imprévisible

La Chambre fait état d'une situation s'étant progressivement dégradée entre 2011 et 2015, avant de connaître une orientation plus favorable durant l'exercice 2016. Le contexte national, avec la forte réduction des dotations imposée par l'Etat, a fortement contribué à impacter les programmes d'investissement déjà lancés par les collectivités.

Malgré tout, la municipalité a su réagir et s'adapter en maîtrisant son fonctionnement courant, ainsi que les dépenses de personnel. La Ville a également su faire preuve de réactivité, face au retrait de partenaires engagés dans la réalisation de certains projets d'aménagements urbains, ayant conduit à différer la réalisation des chantiers.

► Une qualité de l'information budgétaire et comptable optimisée par davantage de transparence

La Chambre salue les compléments apportés par la municipalité, quant à la qualité des informations présentées à l'occasion, notamment, des débats d'orientations budgétaires.

Plus techniquement, les taux moyens de réalisation en fonctionnement sont jugés corrects, à l'inverse de la section d'investissement, conséquence des aléas exposés ci-dessus quant à la réalisation de certains projets d'aménagements. Enfin, on retrouve cette problématique sur la question des recettes inscrites en restes à réaliser, concernant notamment des cessions immobilières. En effet, la Ville reconnaît avoir inscrit en recettes des sommes liées à des compromis ou des ventes certaines, n'ayant finalement jamais abouties.

► Une régularisation de la fiabilité de l'information comptable conforme au principe de sincérité

La Ville a mis en œuvre, dès le début du contrôle, les actions destinées à régulariser les points relevés par la CRC (apurement de certains comptes, renseignements des annexes budgétaires, modalités de remboursement des avances entre budgets, intégration des immobilisations, mise en place d'un inventaire et rationalisation de l'actif comptable...). L'objectif étant de s'assurer de la sincérité de l'information comptable, menée en partenariat avec la Trésorerie d'Elbeuf, comptable public.

La Chambre conclut ainsi que la maîtrise de l'ensemble des points évoqués, permet donc d'escompter la consolidation du retour à l'équilibre budgétaire, déjà amorcé.

Le rapport (observations définitives + réponse de la Ville) est désormais un document administratif communicable et consultable sur place à l'Hôtel de Ville ou sur le site de la Ville de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf à l'adresse suivante : <http://www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr/>